

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 8 Juin 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 29 mai 1897, le Prince a nommé M. Alexandre-Octave-Léon Hennequin, Commissaire Spécial, Sous-Directeur de la Police de la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine du 1^{er} juin 1897, M. le Vice-Amiral Louis-Henri Brown de Colstoun, Préfet Maritime de Toulon, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine du 2 juin 1897, est déclaré d'utilité l'élargissement du côté de la mer de l'avenue de Monte Carlo, proposé par les délibérations du Comité des Travaux publics du 8 janvier et 18 mars 1897.

Le plan de cet élargissement et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour son exécution seront soumis à l'enquête prescrite par l'article 2 de l'Ordonnance du 22 mai 1858, pour être statué ensuite conformément à l'article 7 de ladite Ordonnance.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. le docteur Hippolyte Chevalet est nommé médecin honoraire de Son Altesse Sérénissime.

Le Prince, par Ordonnance du 29 mars 1897, a nommé M. Olivier Roger, Consul de la Principauté à Ostende (Belgique), en remplacement de M. Jules-Pierre-Hubert-Marie Van der Heyden.

M. Olivier Roger vient de recevoir l'*exequatur* Royal.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince s'est embarqué mardi soir sur son yacht *Princesse-Alice* et il s'est rendu à Toulon et de là à Paris.

Son Altesse Sérénissime doit retourner à Marseille, où Elle va reprendre la mer pour une croisière scientifique aux Açores.

Par arrêtés de S. Exc. le Gouverneur Général, du 1^{er} juin courant, ont été nommés :

M. Marius Armelin, brigadier-chef de 1^{re} classe, au grade d'inspecteur principal de police ;

M. Paul-Jean-Joseph Dejaule, brigadier-secrétaire, au grade de brigadier-chef secrétaire à la direction de la police ;

M. Marius Saquet, brigadier de la sûreté, au grade de brigadier-chef de 2^e classe au même service ;

M. Cyprien Roubaud, sous-brigadier de police à la Condamine, au grade de brigadier de la sûreté ;

M. François Maisseu, inspecteur des voitures, au grade de sous-brigadier de police à la Condamine.

On doit de sincères félicitations à la Société *Etoile* pour la belle fête qu'elle nous a donnée dimanche et lundi, et à laquelle la Société des Bains de Mer prêtait son gracieux concours. Jamais aussi belle installation n'avait été vue sur le champ ordinaire de nos fêtes. La décoration en avait été confiée à M. Robaudy, de Nice, qui s'est surpassé. L'enceinte réservée aux exercices et au bal était magnifique.

La réception faite aux compagnies de l'Union Patriotique des Alpes-Maritimes a été très digne et empreinte de la plus fraternelle cordialité.

Les assauts d'armes et autres et tous les exercices avaient attiré une foule énorme et, malgré la chaleur, ont été suivis attentivement durant trois heures. Les pupilles de l'*Etoile* y ont fait preuve de qualités très remarquables. Les exercices d'ensemble des jeunes gens de l'Union patriotique étaient justement admirés. Tous ont mérité de flatteuses ovations. S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, et M. le Ch^{er} de Loth, 1^{er} Adjoint, honoraient la réunion de leur présence. Leur arrivée a été saluée par la *Marche Nationale* de Monaco.

Le soir, la Société Chorale s'est fait applaudir dans un brillant concert que dirigeait l'habile M. Nef, et le bal a réuni toute la jeunesse monégasque ; les danses se sont prolongées très animées pendant toute la nuit.

Les réjouissances ont continué hier lundi par des jeux, un bal d'enfants, un concert par des mandolinistes amateurs et un grand bal qui a eu le même succès que celui de la veille.

Nos félicitations à M. Eugène de Millo, président de l'*Etoile*, pour la parfaite organisation de cette fête.

C'est avec une légitime satisfaction que nous avons appris hier le beau succès de la *Estudiantina Monégasque* (2^e division) au concours musical de Marseille.

Nos compatriotes, marchant sur les traces de la Chorale, ont porté haut là-bas la renommée de la Principauté. Deux premiers prix, l'un d'exécution, l'autre d'honneur, sont venus couronner la vaillance de la *Estudiantina* de Monaco.

La colonie italienne à Monaco a célébré, dimanche, la fête nationale du Statuto en un banquet cordial qu'a bien voulu présider M. le Commandeur Simondetti, Consul général à Nice.

La réunion a eu lieu à 6 heures 1/2, à l'hôtel Bristol. Le couvert a été mis dans une salle d'été inaugurée précisément pour cette cérémonie. La table comprenait une centaine de couverts. Les parois étaient tapissées de verdure, de fleurs et de drapeaux italiens et monégasques.

Au dessert, M. le Commandeur Simondetti a, dans un toast très applaudi, porté la santé de nos Augustes Souverains.

Plusieurs discours ont été prononcés par M. le docteur Pontremoli, M. Ernesto de Angelis, etc. La soirée s'est terminée au théâtre des Variétés,

où une représentation de gala a précédé le tirage de la tombola.

C'est un véritable triomphe qu'a remporté jeudi soir la musique municipale de Turin. La foule était si grande sur la terrasse du Casino qu'on avait peine à circuler. Des applaudissements frénétiques ont accueilli chacun des morceaux exécutés à la perfection par ces excellents artistes.

Le Sport Vélocipédique Monégasque a fait dimanche et lundi sa sortie annuelle de la Pentecôte.

Au nombre de 65, les cyclistes sont partis dimanche matin et ont déjeuné au Luc, où, la musique des Maristes a joué la *Marche Monégasque* à leur arrivée. Le soir ils ont dîné à Brignoles où ils ont été reçus par le Maire et la Municipalité qui leur a offert un vin d'honneur. La fanfare a donné un concert, et un bal a été organisé. Vin d'honneur offert aussi par la Société Philharmonique de la localité.

Lundi, déjeuner à Besse où la Municipalité a également offert des rafraîchissements. Le soir, dîner aux Arcs et retour en chemin de fer à Monaco.

Charmantes journées, sites superbes, et accueil des plus aimables dans toutes les localités traversées par nos sportsmen.

Dans son audience correctionnelle du 3 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour évasion avec bris de prison (par défaut) : 1^o Pierre Calvi, 23 ans, cordonnier ; 2^o Pierre-Dominique Ferrero, 21 ans, mécanicien, tous deux sans domicile fixe, chacun un an de prison ;

Pour tentative d'évasion avec bris de prison, Joseph Borro, 35 ans, maçon, sans domicile, six mois d'emprisonnement ;

Pour infraction à la police des chemins de fer, Isoard Joseph, 36 ans, mercier à Monaco (par défaut), 25 francs d'amende ;

Pour coups et blessures volontaires, Joseph Brice, 23 ans, sans profession ni domicile connus, (par défaut) six mois de prison, 16 francs d'amende ;

Pour ivrognerie, Jean Giorgis, 36 ans, peintre en bâtiment à Monaco (par défaut) six jours de prison et 16 francs d'amende.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

SERVICE D'ÉTÉ DU 1^{er} JUIN 1897

BUREAU DE MONACO

Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, les guichets postaux sont fermés à partir de 4 heures du soir.

LEVÉES DE LA BOÎTE

Turbie, Laghet, Mont-Agel, 6 h. 45 matin.
Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, 6 h. 45 matin.

Monte Carlo, 8 h. 5 matin.

Antibes, Cannes, Draguignan, Toulon, Nice, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, midi 50 soir.

Beaulieu, Villefranche-sur-Mer, Le Cannet, Menton, midi 50 soir.

Monte Carlo, 2 h. soir.

Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Toulon, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, Turbie, 3 h. soir.

Monte Carlo, 4 h. 20 soir.

Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Grasse, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), 7 h. soir.

Pour toutes destinations, y compris Monte Carlo, 10 h. 40 soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRES L'ARRIVEE DES TRAINS

Monte Carlo, Beaulieu, Cannes, Draguignan, Marseille, Nice, Saint-Jean, Toulon, Valbonne, Villefranche-sur-Mer, Menton, Cabbé-Roquebrune, Italie, 8 h. 30 matin.

Paris à Lyon, Paris à Laroche, Lyon à Marseille, Cette à Tarascon, Avignon, Lyon, Marseille, Nice, Valence-sur-Rhône, Turbie, 8 h. 30 matin.

Italie, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, 2 h. 30 soir.

Nice, Beaulieu, Saint-Jean, 2 h. 30 soir.

Lyon à Marseille rapide, Marseille à Nice, Nice, Beaulieu, Villefranche, la Turbie, Monte-Carlo, Italie, 5 h. soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 7 h. mat. ; retour à Monaco, 7 h. 55 mat.

2^e Départ, 8 h. 15 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 40 mat.

3^e Départ, 2 h. 15 soir ; retour à Monaco, 3 h. 40 soir.

4^e Départ, 4 h. 50 soir ; retour à Monaco, 5 h. 45 soir.

Les chargements doivent être remis au guichet vingt minutes avant l'heure de la levée de la boîte du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la 3^e levée des boîtes supplémentaires.

BUREAU DE MONTE CARLO

Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 4 heures du soir.

HEURES DES LEVEES DES DEUX BOITES DU BUREAU

Menton, La Turbie, Italie, Autriche, Russie Méridionale (correspondances pour la voie de Brindisi), 6 h. 40 matin.

Villefranche, Nice, Antibes, Cannes, Le Cannet, Lyon, Paris (rapide), ligne de Cette à Bordeaux, Etranger (voie de France), Menton, 12 h. 55 soir.

La Turbie, Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, route de Marseille à Lyon, Paris, ligne de Cette à Bordeaux, 3 h. 45 soir.

Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Cannes, Grasse Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), 7 h. 40 soir.

Menton, Italie, Autriche, Russie Méridionale (correspondances pour la voie de Brindisi), 10 h. 40 soir.

Monaco, Nice, Marseille (toutes destinations, voie de France), 11 h. 45 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco, La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, Autriche, 9 h. matin.

Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monaco, France et Etranger, 9 h. matin.

Nice, Saint-Jean, Beaulieu, Villefranche, Monaco, Menton, Italie, 2 h. 35 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille (rapide), Toulon, Cannes, Nice, Villefranche, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco (France et Etranger), Menton, Italie, 5 h. 15 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco

7 h. 25 matin, 8 h. 35 matin, 2 h. 40 soir, 5 h. 10 soir.

Heures de départ des courriers pour Monaco

7 h. 30 matin, 8 h. 40 matin, 2 h. 45 soir, 5 h. 15 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 20 minutes avant celle des boîtes du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Dès le 16 mai dernier, le Conseil Municipal de Paris avait pris une décision qui l'honore. Elle était ainsi conçue :

« Le Conseil municipal recevra en séance solennelle, à l'Hôtel de Ville, les personnes qui se sont notoirement signalées par leur conduite pendant la catastrophe du 4 mai. »

C'était une haute pensée. Le Conseil municipal avait reçu solennellement Pasteur, le docteur Roux, Nansen, le génie, les sciences, la géographie. Il était juste de faire le

même honneur aux humbles et aux modestes qui avaient risqué leur vie pour sauver celle des autres.

C'est cette semaine qu'a eu lieu cette fête touchante, dans les salons du bord de l'eau.

Sur une estrade élevée dans la travée des Arts avaient pris place : MM. Barodet, sénateur ; Goblet et Mesureur, députés ; M. Sauton, président du Conseil municipal ; le préfet de la Seine, le préfet de police, M. Dubois, président du Conseil général ; les membres des bureaux du Conseil municipal et du Conseil général ; les conseillers municipaux et les conseillers généraux de la Seine ; MM. Bruman et Laurent, secrétaires généraux, et le haut personnel de l'Hôtel de Ville.

Les invités de la municipalité, accourus en grand nombre, étaient assis de chaque côté de l'estrade dans les travées des Sciences et des Arts

Le cocher Georges, portant sa décoration de la Légion d'honneur, et le plombier Picquet marchaient en tête des 358 personnes qui se sont distinguées par leur dévouement.

M. Sauton, président du Conseil municipal, M. de Selves, au nom du gouvernement, leur ont souhaité la bienvenue en termes émus.

Un lunch a terminé cette réception cordiale. On avait, au Conseil, oublié pour la circonstance, toutes les querelles politiques ; on céda au premier mouvement du cœur ; on exprimait le sentiment exact de la population parisienne, qui n'a rien compris aux arguties de certains politiciens.

L'accident de la rue Jean-Goujon, on ne saurait trop le répéter, est un des accidents de la vie humaine. On pourrait dresser une longue liste d'incendies qui ont éclaté tant en France qu'à l'étranger. Sans remonter jusqu'au siècle dernier, nous pouvons signaler parmi les très nombreux théâtres où se sont déclarés des incendies, où la mort a plus ou moins multiplié ses victimes, le théâtre Français en 1818, le théâtre Olympique en 1837, le Vaudeville en 1838, le Diorama en 1839, le théâtre des Variétés, à Bordeaux, en 1855, le théâtre d'Angers en 1865, les Nouveautés en 1866, l'Hippodrome en 1869, le théâtre de Nice en 1882, l'Opéra-Comique en 1887 ; le théâtre de Drury-Lane, à Londres, en 1809, et celui du Lyceum en 1831 ; le théâtre du Park, à New-York, en 1848 ; le théâtre de Boston en 1852, etc., etc. On pourrait allonger cette liste pendant toute une page.

Avons-nous le droit d'exiger que la Providence, si elle veut que nous croyions en elle, ne laisse éclater des incendies que dans les théâtres et qu'elle en exempte les établissements de charité ? Avons-nous le droit d'exiger que lorsqu'il s'agit de construire et d'aménager ces établissements, la Providence dispose les choses de telle manière que l'imprévoyance humaine et le hasard n'aient plus d'action ? Ces imperfections inhérentes à notre nature sont cause qu'une épée de Damoclès est toujours suspendue sur notre existence. Pourquoi chercher des boucs émissaires, formuler des accusations injustes et haineuses, réclamer des responsables ?

Ce qui était juste, ce qui était vrai, c'était de récompenser les actes de courage et de venir en aide aux infortunes. On l'a fait largement. L'histoire a des documents précis grâce au livre que vient de publier notre confrère M. Jules Huret, du *Figaro*. Elle aura plus de philosophie dans les appréciations que nos chercheurs de quintessence qui voudraient savoir pourquoi la Mort moissonne le genre humain tantôt épi par épi, tantôt à grands coups de faux. A l'époque du couronnement du Tzar de Russie, à Moscou, quatre mille personnes sont mortes par le piétinement en plein jour. Tout le monde s'est silencieusement incliné devant la loi qui veut qu'au milieu de la vie, nous soyons dans la mort, et qui a fait dire au grand poète Victor Hugo :

Je sais que le fruit tombe au vent qui le secoue,
Que l'oiseau perd sa plume et la fleur son parfum ;
Que la création est une grande roue
Qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un.

×

Paris, d'ailleurs, après un juste tribut aux douleurs et au dévouement, cherche à reprendre sa vie normale. A l'exhibition des plus beaux spécimens de la race canine a succédé l'exposition des Fleurs où la foule se précipite.

Ordinairement cette fête des parfums et des couleurs avait lieu dans le courant du mois de mai. C'était un peu tôt. On ne pouvait guère se promener qu'entre des haies de rhododendrons et d'azalées, d'une splendeur un peu monotone. On a reculé la date, cette année, d'une quinzaine de jours, afin de permettre à tous les produits des jardins d'atteindre leur développement. Nous avons admiré des rhododendrons magnifiques, parcourant toute la gamme des couleurs, depuis le grenat foncé avec les *Joseph Withworth* jusqu'au blanc éclatant avec les *Purity*, en passant par les *Annie Dixwell* rouges, les *Vauban* mauves, les *Tintoretto* roses ; clématites délicatement colorées d'azur et de mauve pâle ; des orchidées d'une jolie

étrange ; des tulipes aux mille teintes ; des plantes d'appartements, palmiers nains et chamœrops, pivoines, pensées, bégonias éclatants et magnifiques.

Les rosiers et leurs innombrables variétés s'épanouissent sous la seconde tente en une floraison splendide. Plus loin sont les fleurs coupées, puis les légumes, potirons superbes, salades variées, tomates rutilantes, haricots, petits pois, asperges, concombres.

Le trait distinctif de cette Exposition est d'avoir remis en honneur beaucoup de fleurs trop longtemps méconnues. Ainsi le beau géranium, la plante par excellence du Midi.

A citer encore une série très belle de pavots d'Orient, et des coléus cuivrés dont les feuilles sont presque aussi larges que celles des bégonias. Comme nouveauté originale : un pois de senteur nain à fleur blanche, inventé par les Américains, parce que sa richesse de coloris et ses propriétés grimpances constituent presque tout le charme de cette plante aimée par les curés du vieux monde.

Et le clou ? — Il y en a deux.

L'un d'eux a été la confection en vingt minutes de bouquets faits sur place. Ce qu'il y avait de goût et d'art dans ces merveilles improvisées, c'est impossible à dire.

L'autre clou — n'allez pas prendre le mot à la lettre — c'était une jolie femme, d'un aimable embonpoint, c'était une Japonaise « professeur de bouquets à Paris », découverte par un secrétaire de M. Viger, laquelle, tout l'après-midi, a montré aux visiteurs l'art de faire serpenter dans un vase en bronze du Marais des pivoines de Versailles. La Japonaise était authentique : elle avait, hélas ! oublié sa robe de soie, et les chrysanthèmes n'avaient point fleuri pour elle.

Nous espérons qu'elle fera un cours en la saison où s'épanouissent ces fleurs si poétiques de son pays natal.

×

Cette Japonaise me fait penser à Pierre Loti qui est de l'Académie ; et Pierre Loti me fait penser à notre confrère M. Dubut de Laforêt qui prépare un nouveau livre sur les caveaux de Paris. Cette étude sera intitulée : *Anthropologie criminelle*. Voilà un titre tout à fait académique. Ne riez pas ; moi qui suis myope j'ai lu avec un vif intérêt ce passage d'un récent interview auquel a bien voulu se soumettre notre distingué confrère. Lisez :

A la suite de mes recherches, je crois pouvoir dire que le phosphore, qui joue un grand rôle dans le système cérébral, peut, dans l'usage externe, contribuer à raviver les sens. J'ai pu expérimenter sur moi-même les résultats surprenants de l'application d'une solution de phosphore blanc sur la partie du crâne qui recouvre la case correspondant au sens de la vue.

Atteint de myopie très grande, j'ai pu lire à une très grande distance et j'ai renouvelé cette expérience à plusieurs reprises.

D'autres expériences vont être continuées, notamment sur une personne atteinte de surdité, en prenant évidemment toutes les précautions pour parer aux dangers du phosphore.

Je ne suis donc, au point de vue expérimental, qu'encore à demi convaincu ; mais j'ai bon espoir, et s'il se réalise, je me propose d'en parler très sérieusement à mes amis les docteurs d'Arsonval et Gilbert Ballet, auxquels jusqu'à présent je n'ai point parlé de mes observations.

C'est égal, si jamais je puis écrire ces lettres parisiennes sans lunettes, je ne croirai pas à la faillite de la science.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

Villégiatures d'Artistes

Sous ce titre, l'auteur, Maurice Guillemot, en écrivain subtil et bien informé, nous fait pénétrer dans les résidences estivales d'Alphonse Daudet, de Coppée, de Claretie, de Theuriot, de Cherbuliez, de Zola, de Sardou, de Ludovic Halévy de Larroumet, de Sarcey, de Scholl, de Nadar, de Malot, de Mirbeau, de Stéphane Mallarmé, des frères Marguerite de Rops, de Chéret, de M^{lle} Abbema, etc.

Indiscrets comme il convient, ce sont d'amusants et précieux portraits, de nos contemporains célèbres, et c'est aussi une exquise contribution à la curiosité moderne.

Des photographies inédites illustrent chaque chapitre.

CAUSERIE

Est-ce que les poissons ont de la mémoire ? Pourquoi pas ?

Ah ! c'est que les poissons ont un cerveau qui n'est pas un cerveau ordinaire. Et s'ils ont de la mémoire, cela gênera certains anatomistes. Jusqu'ici, on a admis que la fonction de la mémoire était essentiellement liée à l'existence d'une écorce cérébrale. Or, l'encéphale des

poissons est dépourvue d'écorce cérébrale. Par conséquent, si les poissons ont de la mémoire, c'est qu'évidemment on s'est trompé et que l'écorce cérébrale n'est pas seule apte à fixer et à élaborer les souvenirs. Cette question de la mémoire des poissons est donc beaucoup plus grave qu'on ne le supposerait de prime abord. C'est pourquoi un anatomiste allemand, bien connu par ses beaux travaux sur l'anatomie comparée de l'encéphale, M. L. Edinger, demande de tous côtés aux pisciculteurs et aux simples amateurs de lui faire savoir s'ils ont constaté chez les poissons des traces de mémoire. Il nous faut l'aider dans cette enquête, et recueillir les faits bien authentiques et probants qui seraient de nature à trancher le différend.

On est assez d'accord parmi les observateurs pour dire que les poissons reconnaissent les personnes, savent retrouver les lieux qui leur plaisent et s'écarter des endroits où ils sont menacés. Ils éventent assez souvent les pièges et ne vont pas là où abondent les hameçons.

Nous avons déjà quelques documents qui semblent confirmer l'opinion admise sur la mémoire des poissons. Un de nos lecteurs de Paris, M. A. Moufflet, nous a communiqué deux faits qui méritent d'être rapportés.

Aux îles du Salut, dans la Guyane française, on avait l'habitude de jeter les cadavres des hommes décédés à l'hôpital, du haut d'un rocher. L'aumônier était présent et accompagnait le mort jusqu'à ce qu'il eût disparu dans les flots. En même temps, un homme sonnait avec une clochette, tout le long du trajet de l'hôpital à la mer. Or, dès les premiers sons de la clochette on voyait au loin la mer se rider, et des remous annonçaient la venue d'une multitude de requins, avides de partager la proie qu'on leur offrait. Ces animaux avaient donc dû saisir le rapport qui existait entre le son de la clochette et la bonne aubaine qui leur tombait de la terre ferme, et, finalement, ils en conservaient la mémoire.

Second exemple :

L'histoire se passe dans une propriété privée, chez M^{me} R.... Il y a dans le parc un bel étang très poissonneux. M^{me} R..., après le déjeuner, a l'habitude d'aller porter du pain et des débris de la table à ses poissons. Mais son fils l'accompagnait presque toujours en s'amusant à jouer de l'accordéon. Or, on s'aperçut que les poissons venaient d'eux-mêmes au bord de l'étang quand ils percevaient le son de l'instrument et qu'ils manquaient à l'appel quand la musique faisait défaut. Donc les poissons avaient associé l'idée de musique à l'idée de nourriture. On voit de loin, à mesure que les sons deviennent plus nets, l'eau se rider et les poissons sortir leur tête de l'étang. Ce spectacle est curieux et se renouvelle presque chaque jour. Donc certains poissons au moins — il s'agit encore ici de carpes, — possèdent très bien le souvenir de ce qui leur est arrivé déjà à plusieurs reprises ; ils comprennent que la musique, ici, leur annonce une grasse distribution de friandises.

J'ai bien peur que la doctrine de l'écorce cérébrale nécessaire aux actes de la mémoire n'ait fait son temps. Mais laissons M. Edinger se prononcer lui-même à cet égard. C'est son affaire.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Vincent Parodi**, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le **quinze juin**, jour de **mardi**, à **deux heures et demie** de relevée dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 3 juin 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, C. G.

AVIS

Les créanciers des sieurs **Calenco et Lorenzi**, entrepreneurs de maçonnerie, associés, demeurant à Monaco, faillis, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le **dix-huit juin courant**, à **deux heures et demie de l'après-midi**, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet d'être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement en date de ce jour huit juin, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur **Joseph Isouard**, commerçant, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

Aux termes du même jugement, monsieur **TREPOZ**, Vice-Président du siège, a été nommé commissaire, et monsieur **RAYBAUDI**, syndic provisoire de ladite faillite. Monaco, le 8 juin 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, C. G.

AVIS

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite le sieur **César Dalmazzo**, horloger à Monaco, et a fixé provisoirement l'ouverture de cette faillite au premier février dernier.

Monsieur le Chevalier **Messié**, juge du siège, a été nommé commissaire, et monsieur **Auguste Croco**, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.
Monaco, le 8 juin 1897.

Le Greffier en Chef:
RAYBAUDI.

FAILLITE DELLAVALLE

A VENDRE, de suite, **Fonds de Commerce de Plomberie et de Zinguerie**, sis à Monaco, 12, boulevard Charles III.

Comprenant : Marchandises, outillage, clientèle et droit au bail.

S'adresser à M. Croco, syndic.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Sur la poursuite 1^{er} du sieur **Fabio Stecchi**, statuaire, demeurant à Nice, ayant agi au nom et comme tuteur légal et naturel des demoiselles : 1^o **Jeanne-Ernestine-Marie-Madeleine Stecchi** ; 2^o **Marie-Virginie-Léonie-Suzanne Stecchi**, ses deux filles mineures ;

2^{em} Du sieur **André Douhin**, dessinateur, demeurant à Nice, oncle desdites mineures et leur subrogé-tuteur, ayant agi tant en cette dernière qualité qu'en son nom personnel.

Et aux termes d'une ordonnance d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-six mars dernier, enregistrée.

Le sieur **Louis Ajani**, entrepreneur de travaux publics, demeurant et domicilié à Monaco, s'est rendu adjudicataire d'une villa dénommée **Andrée-Jeanne**, située en cette ville, dans la Condamine, au quartier de la Colle, entourée d'un petit jardin, le tout d'une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés environ, figurant au cadastre de la Principauté sous les numéros 400 et 401 de la section B et confrontant : de l'est et du midi, au chemin de Monaco à la Turbie ; de l'ouest, à la propriété Garrus, et du nord, à celle de monsieur Ajani, susnommé et qualifié.

Cette adjudication a eu lieu au prix de **trente-huit mille cinquante francs**, en outre des charges.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-cinq mai dernier, volume 59, numéro 1, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même.

Cette insertion, ayant pour but de purger l'immeuble sus désigné de toutes hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre des inscriptions de cette nature, qu'elles devront requérir l'inscription dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble dont il s'agit.

Monaco, le 8 juin 1897.

L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
rue du Tribunal, n^o 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, soussigné, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, madame la comtesse **ERDODY** née **Aloisia (Luisa) de Drasche-Wartimberg**, rentière, épouse de Son Excellence le comte **Rodolphe ERDODY**, avec lequel elle demeure au château de **Novimarof** près de **Warasdin** en **Croatie (Autriche-Hongrie)**, a acquis de madame **Agnès-Elisabeth BUDDEN**, propriétaire-rentière, veuve de monsieur **Edwin Henry King**, demeurant à **Londres (Angleterre)**, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, une villa située à Monaco, quartier de **Monte Carlo**, rue **Bel-Respiro**, dénommée **villa Gloriette**, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, et confrontant à l'est par un escalier qui la sépare de la villa **Joliette**, au midi au boulevard du Nord, à l'ouest à la villa du Pont, et au nord à la rue **Bel-Respiro**, portée au cadastre section D, numéro **117**, avec les meubles et objets mobiliers la garnissant, moyennant le prix de **cent mille francs** s'appliquant : aux meubles pour **vingt et un mille quatre cent quarante-six francs** ; et à l'immeuble pour les **soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-quatre francs** de surplus.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 58, numéro 15, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait conforme : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
rue du Tribunal, 2

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur **Raymond Royer**, cocher à Monaco, quartier de la Colle, maison **Parodi**, a vendu à monsieur **Bernard Dazzi**, cocher à Monaco, boulevard **Charles III**, une voiture avec deux chevaux, harnais et accessoires, moyennant le prix fixé audit contrat.

Les oppositions seront reçues pendant les délais ordinaires à l'étude de M^e VALENTIN, notaire.

Cabinet de M^e Suffren **REYMOND**, avocat à Monaco
Villa de Millo, à la Condamine

ADJUDICATION SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le **mardi 15 juin 1897**, à **9 heures** et demie du matin, **d'une Villa, de construction récente**, composée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec deux vérandas, écurie, remise, jardin ; contenance environ mille mètres carrés, **chemin carrossable, vue sur la mer**, quartier de la Rousse à Monte Carlo.

MISE A PRIX..... **15,000 fr.**

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 mai au 6 juin 1897

PORTO-VECCHIO, b.-g. <i>Conception</i> , fr., c. Simonpietri, charbon	
MARSEILLE, cutter <i>Sainte-Françoise</i> , fr., c. Léonard, briques.	
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Gaud,	id.
ID. b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin,	id.
NICE, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Dubedat,	passagers.

Départs du 31 mai au 6 juin

A LA MER, yacht à vap. <i>Princesse-Alice</i> , monég., c. S. A. S. le Prince Albert I ^{er}	passagers.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Gaud,	id.
ID. b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Martin,	id.
SAINT-RAPHAËL, cut. <i>Sainte-Françoise</i> , fr. c. Léonard,	id.
A LA MER, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Dubedat,	passagers.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

Imprimerie de Monaco — 1897

Service d'Eté — HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 1^{er} JUIN 1897 — Service d'Eté

Direction de Paris à Vintimille

Table of train schedules from Paris to Vintimille. Columns include stations (Paris, Dijon, Lyon-Perrache, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo, Gènes) and departure/arrival times for various train types (rapid, express, omnibus).

Direction de Vintimille à Paris

Table of train schedules from Vintimille to Paris. Columns include stations (Gènes, Vintimille, Monaco, Monte Carlo, Marseille, Lyon-Perrache, Dijon, Paris) and departure/arrival times for various train types.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Table of meteorological data including barometric pressures, air temperature, relative humidity, wind directions, and sky conditions for the month of June.